



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-019-2026-07

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2026

# Sommaire

## **ARS - Délégation départementale des Hauts-De-Seine / Direction départementale**

IDF-2026-07-08-00002 - Arrêté DD/DEMOS/2026-016 modifiant l'arrêté n° 2025-071 du 26 novembre 2025 fixant la liste des membres du Conseil territorial de santé des Hauts-de-Seine (9 pages)

Page 3

## **ARS Ile de France / Cabinet**

IDF-2026-07-08-00001 - Arrêté DEMOS CPP n°2026/23 modifiant l'arrêté n°20/2024 du 7 juin 2024 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes "Île-de-France III" (3 pages)

Page 13

ARS - Délégation départementale des  
Hauts-De-Seine

IDF-2026-07-08-00002

Arrêté DD/DEMOS/2026-016 modifiant l'arrêté n°  
2025-071 du 26 novembre 2025 fixant la liste des  
membres du Conseil territorial de santé des  
Hauts-de-Seine

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **Arrêté n° DD/DEMOS/2026-016**

**modifiant l'arrêté n° 2025-071 du 26 novembre 2025 fixant la liste des membres du**

**Conseil territorial de santé des Hauts-de-Seine**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

**Vu** la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 à R. 1434-40 relatifs aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

**VU** l'article D1432-28 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

**VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, Monsieur Denis ROBIN, à compter du 29 avril 2024 ;

**VU** l'arrêté n° 2022/60 du 08 septembre 2022 fixant la liste des membres du conseil territorial de santé des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté n° 2026-014 du 23 mars 2026 modifiant l'arrêté n° 2022/60 du 08 septembre 2022 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté N° 013/2026 du 17 mars 2026 portant délégation à Monsieur Renaud Pellé, Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;

**VU** les désignations :

- De Madame Axelle OLEJNIK, titulaire au titre des représentants des établissements sociaux et médico-sociaux du collège des professionnels et offreurs des services de santé, en lieu et place de Monsieur Louis MATIAS ;
- De Monsieur Frédéric SIGNABOUT, suppléant au titre des représentants des établissements de santé du collège des professionnels et offreurs des services de santé ;
- De Monsieur Remy CICHY, suppléant au titre des représentants des établissements sociaux et médico-sociaux du collège des professionnels et offreurs des services de santé ;
- De Madame Alexandra FOURCADE, titulaire au titre des représentants des communes du collège des collectivités territoriales, en lieu et place de Monsieur BRUNELLE Francis.

- De Monsieur Vincent JACQUET, titulaire au titre des représentants des communes du collège des collectivités territoriales, en lieu et place de Monsieur Éric BERDOUATI ;
- De Madame Sandrine HERTIG, suppléante au titre des représentants des communes du collège des collectivités territoriales, en lieu et place de Madame Fatima AAZIZ ;
- De Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, titulaire au titre des représentants des communautés du collège des collectivités territoriales ;
- De Monsieur Joakim GIACOMONI, titulaire au titre des représentants des communautés du collège des collectivités territoriales ;
- De Madame Leïla LARIK, suppléante au titre des représentants des communautés du collège des collectivités territoriales ;
- De Madame Aminatou CISSE, suppléante au titre des représentants des communautés du collège des collectivités territoriales.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine est désormais fixée comme figurant en annexe.

**ARTICLE 2 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine.

**ARTICLE 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine et la Directrice de la démocratie sanitaire et de la communication sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 06 mai 2026

Pour le Directeur général de  
l'Agence régionale de santé  
Île-de-France  
Monsieur Denis Robin

P/ Le Directeur de la Délégation  
départementale des Hauts-de-Seine

Monsieur Renaud Pellé

Agence Régionale de Santé Ile-de-France  
La directrice adjointe de la  
Délégation départementale des Hauts de Seine

  
Véronique DUGAY

## ANNEXE

### Composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé (au moins vingt et au plus vingt-huit représentants) :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé (au plus 6 représentants) :

**Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires** (au plus 3 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE (FHP)	Monsieur Alexandre BREIL (FHP)
Monsieur Denis DUCASSE (APHP)	<i>En attente de designation</i>
Madame Maria TORRES (FEHAP)	Monsieur Frédéric SIGNABOUT (FEHAP)

**Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement** (au plus 3 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nicolas GERONDEAU (FHF)	<i>En attente de designation</i>
Professeur Nicolas JAVAUD (APHP)	Monsieur Sébastien BEAUNE (APHP)
Monsieur Denis MATHIEU (FEHAP)	<i>En attente de designation</i>

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (au plus 5 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Madame Laure MERLY (SYNERPA)	Monsieur Jean-Paul GIRE (SYNERPA)
Madame Pauline BRAILLON BOBIN (NEXEM)	Madame Sonia RABILLIER (SYNERPA)
Madame Céline BOREUX (FHF)	Monsieur Romain AULANIER (FHF)
Madame Cécile REUSSE (URIOPSS IDF)	Madame Michèle BARON-QUILLEVERE (URIOPSS IDF)
Madame Axelle OLEJNIK (FEHAP)	Monsieur Remy CICHY (FEHAP)

- ⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité (au plus 3 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gabin LHERAULT (GCSMS Un chez soi d'abord 92)	Monsieur François CORNETTO (Association AGATA)
Madame Sonia VELON (Le CASP)	<i>En attente de designation</i>
Madame Hélène SMITH (UNAPEI 92)	Madame Catherine HARPEY (APEI de la Boucle de Seine)

- ⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux (au plus 6 représentants) :

**Au titre des médecins libéraux (URPS) :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Yves DERHY (Médecine générale)	<i>En attente de designation</i>
Docteur Jean-Paul HAMON (Médecine générale)	Docteur Josyane DELOFFRE (Médecine générale)
Docteur Grégory LENCZNER (Radiodiagnostic et imagerie médicale)	Docteur Alexis MARION (Pédiatrie)

**Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Charles-Antoine NILLAMEYOM (URPS Pharmacien)	Monsieur Thomas-Olivier MC DONALD (URPS Chirurgien-Dentiste)
Monsieur Yvan TOURJANSKY (URPS Masseur Kinésithérapeute)	Monsieur Xavier GROS (URPS Masseur Kinésithérapeute)
Monsieur Stéphane GILLERON (URPS infirmier)	Monsieur Bertrand AUPICON (URPS Podologue)

- ⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Madame Louise LIMES (SRP IMG)	<i>En attente de designation</i>

- ⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (au plus 5 représentants) :

**Au titre des centres de santé :**

Titulaires	Suppléants
Madame Hélène COLOMBANI (FNCS)	<i>En attente de designation</i>

**Au titre des maisons de santé :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Edouard PIETTE (FémasIF)	<i>En attente de designation</i>

**Au titre des réseaux de santé :**

Titulaires	Suppléants
Madame Christine BRICOUT-CHANDEMERLE (Dac 92 Nord)	Madame Maya DE SAINT-MARTIN (DAC 92 Centre)

**Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Matthieu SAULNIER (CPTS Nanterre)	Docteur Jean-Luc LEYMARIE (CPTS Rueil-Malmaison)

**Au titre des communautés psychiatriques de territoire :**

Titulaires	Suppléants
Madame Luce LEGENDRE (CPT Nord)	<i>En attente de designation</i>

- ⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ghislain PROMONET (FNEHAD)	Madame Claire BACOT (AP-HP)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jonathan BRAMI (CROM IDF)	Monsieur Dominique MAIER (CROM IDF)

⇒ En application de la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 et conformément à l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, des représentants des conseils des ordres territorialement compétents :

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie RIMLINGER-LEMARE (pharmaciens)	Madame Marianne LE BRUCHEC (pharmaciens)
Madame Eliane VAUTRIN (sage-femmes)	Madame Catherine ALRIQUET (CPAM92)
Madame Christine PATE DE ROHDEN (infirmier)	<i>En attente de designation</i>
Monsieur Alexis HAZERA (pédicures-podologues)	Monsieur Vincent RENNERT (pédicures-podologues)
Madame Muriel UNG BAO (chirurgiens-dentistes)	<i>En attente de designation</i>

**2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers (au moins six et au plus dix membres) :**

**a) Au titre des associations agréées (au plus 6 représentants) :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur François CHARLES (France Alzheimer 92)	Monsieur Patrick LEPRETRE (France Alzheimer 92)
Madame Marie-Paule MANSOUR (AFTC IdF)	<i>En attente de designation</i>
Madame Elisabeth HERAIL (Union Régionale IdF UFC Que Choisir)	Madame Marie-Françoise TAUC (Union Régionale IdF UFC Que Choisir)
Monsieur Michel GIRARD (UNAFAM)	Madame Christine TABARACCI (UNAFAM)
Monsieur Claude CHAVROT (Association des Diabétiques d'Île-de-France)	<i>En attente de designation</i>
Madame Christine HAULOT (VMEH 92)	<i>En attente de designation</i>

**b) Au titre des associations de personnes handicapées et de personnes âgées (au plus 4 représentants) :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean BLONDELON (APAJH 92) - PH	<i>En attente de designation</i>
Madame Maria GARCIA (SAIS 92) - PH	<i>En attente de designation</i>
Madame Micheline SERFATY (CDCA) - PA	<i>En attente de designation</i>
Monsieur Gérard COLINE (CDCA) - PA	<i>En attente de designation</i>

**3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements (au moins quatre et au plus sept membres) :**

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre DENIZIOT (Conseiller régional délégué spécial)	Madame Marion JACOB-CHAILLET (Conseillère régionale d'Ile-de-France)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Alexandra FOURCADE (Conseillère départementale)	Madame Véronique BERGEROL (Conseillère départementale)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Madame Elizabeth HAUSHERR (CD)	Madame Ann-Gaëlle WERNER-BERNARD (CD)

⇒ d) Pour les représentants des communautés mentionnées aux articles L. 52141, L. 52151, L. 52161, L. 52171 ou L. 52191 du code général des collectivités territoriales (au plus 2 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre-Christophe BAGUET (Maire de Boulogne-Billancourt et Président de l'EPT Grand Paris Seine Ouest)	Madame Leïla LARIK (Adjointe au Maire de Villeneuve-la-Garenne & Vice-présidente de l'EPT Boucle Nord de Seine)
Monsieur Joakim GIACOMONI (Maire de Colombes & Vice-Président de l'EPT Boucle Nord de Seine)	Madame Aminata CISSE (Conseillère municipale d'Asnières-sur-Seine & Conseillère territoriale de l'EPT Boucle Nord de Seine)

⇒ e) Pour les représentants des communes (au plus 2 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Vincent JACQUET (Adjoint au Maire de Saint-Cloud)	Madame Sandrine HERTIG (Adjointe au Maire de Villeneuve la Garenne)
Madame Alexandra FOURCADE (Adjointe au Maire de Neuilly-sur-Seine)	<i>En attente de designation</i>

**4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale (au moins deux et au plus trois membres) :**

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Stéphanie MARIVAIN (Préfecture 92)	<i>En attente de designation</i>

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale (au plus 2 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Madame Stella DELOUIS (CNAV)	Madame Claire CHONOWSKI GERMAIN (DRSM)
Monsieur Christian COLLARD (CPAM 92)	<i>En attente de designation</i>

**5. Pour le collège des personnalités qualifiées (2 représentants) :**

Titulaires
Monsieur Francis BRUNELLE
Monsieur Didier DEBORD

**Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :**

Députés
Madame Elsa FAUCILLON, cantons de Colombes Nord-Ouest, Gennevilliers Nord, Gennevilliers Sud et Villeneuve-la-Garenne.
Monsieur Thomas LAM, cantons de Asnières-sur-Seine Nord, Asnières-sur-Seine Sud et Colombes Sud.
Monsieur Philippe JUVIN, cantons de Bois-Colombes, Courbevoie Sud et la Garenne-Colombes.

Madame Sabrina SEBAIHI, cantons de Nanterre Nord et Nanterre Sud-Est, Nanterre Sud-Ouest et Suresnes.
Madame Céline CALVEZ, cantons de Clichy, Levallois-Perret Nord et Levallois-Perret Sud.
Madame Constance LE GRIP, cantons de Courbevoie Sud, Neuilly-sur-Seine Nord, Neuilly-sur-Seine Sud et Puteaux.
Monsieur Pierre CAZENEUVE, cantons de Garches, Rueil-Malmaison et Saint-Cloud.
Madame Prisca THEVENOT, cantons de Chaville, Meudon et Sèvres.
Madame Elisabeth DE MAISTRE, cantons de Boulogne-Billancourt Nord et Boulogne Billancourt Sud.
Monsieur Gabriel ATTAL, cantons de Boulogne-Billancourt Sud.
Monsieur Aurélien SAINTOUL, cantons de Bagneux, Malakoff et Montrouge.
Madame Carole GUILLERM, cantons de Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses et le Plessis-Robinson.
Monsieur Christophe de MONGARDIEN, cantons d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux.

<b>Sénateurs</b>
Monsieur Roger KAROUTCHI, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et membre de la délégation sénatoriale à la prospective.
Madame Christine LAVARDE, membre de la commission des finances, des affaires européennes et Présidente de la délégation sénatoriale à la prospective.
Monsieur Hervé MARSEILLE, membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale.
Madame Isabelle FLORENNES, Vice-présidente de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale.
Monsieur Xavier IACOVELLI, Vice-président du Sénat et membre de la commission des affaires sociales.
Monsieur Pierre OUZOULIAS, Vice-président du Sénat et membre de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport et membre de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
Madame Marie-Do AESCHLIMANN, membre de la commission des affaires sociales.

ARS Ile de France

IDF-2026-07-08-00001

Arrêté DEMOS CPP n°2026/23 modifiant l'arrêté  
n°20/2024 du 7 juin 2024 relatif à la composition  
du Comité de Protection des Personnes  
"Île-de-France III"

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ DEMOS CPP N°2026/23

#### modifiant l'arrêté N°20/2024 du 7 juin 2024 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France III »

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants ;
- Vu** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- Vu** l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le règlement intérieur type des comités de protection des personnes ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des Comités de Protection des Personnes ;
- Vu** l'arrêté DEMOS N° 20/2024 du 7 juin 2024 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France III » ;
- Vu** l'arrêté DS n°031/2025 du 22 janvier 2026 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- Vu** le dossier de candidature de :
  - **Docteur Brigitte BADER-MEUNIER** en qualité de personne ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine.

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Sont nommés en tant que membre du comité de protection des personnes « Île-de-France III » à compter de la date de publication du présent arrêté :

#### Au titre des 18 membres du premier collège :

- **En qualité de personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine (au moins 8) :**

Mme Flavia Charlotte GUILLEM

Dr Yannick LE BRIS

**O dont au moins quatre médecins :**

Pr Boyan CHRISTOPHOV

Dr Pierre DEMONDION

Dr Maria DEL MAR AMADOR

Pr Robin DHOTE

Dr Bernard WEILL

**Dr Brigitte BADER-MEUNIER**

**O et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :**

Dr Thierry BIGOT

Dr Pierre LOULERGUE

- **En qualité de médecins spécialistes de médecine générale (au moins 2) :**

A désigner

A désigner

- **En qualité de pharmaciens hospitaliers (au moins 2) :**

Dr Laurence ESCALUP

Dr Guillaume PARISCOAT

- **En qualité d'auxiliaires médicaux (au moins 2) :**

Mme Gaëlle MALECO

Mme Bérangère BONVALLET

**Au titre des 18 membres du deuxième collège :**

- **En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique (au moins 2) :**

Mme Julia DRAPEAU

Mme Cristina POLETTO-FORGET

- **En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines ou sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale (au moins 4) :**

M. Sylvain BESLE

Mme Adjouani OLMOS

Mme Catherine CAMUS

A désigner

- **En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique (au moins 4) :**

Mme Caroline GHERON

M. David SIMHON

A désigner

A désigner

- **En qualité de représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique (au moins 6) :**

Mme Dominique LAMARCHE  
Mme Paulette MORIN  
A désigner

Mme Mylène ZARKA  
A désigner  
A désigner

ARTICLE 2 : Mme Flavia Charlotte GUILLEM est désigné parmi ces 36 membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L.1123-7.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 : L'arrêté DEMOS N° 20/2024 du 7 juin 2024 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France III » est abrogé.

ARTICLE 6 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé et la directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'ARS Île-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Saint-Denis, le 8 juillet 2026

Le Directeur Général de l'Agence  
régionale de santé  
Île-de-France

Denis ROBIN

Et par délégation,  
Corentine NEPPEL  
Directrice adjointe en charge de la  
Démocratie en santé

**Signé**